L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue des Carmes.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN, 25 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LES DENTS D'UN TURCO.

RÉCIT FANTASTIQUE.

PAR

PAUL DE MUSSET.

IV—Suite.

"Au milieu de tous ces commérages mondains, le major sentit démêla que le prince s'appelait Adam de son petit nom, qu'il s'en allait en France, et qu'ayant appris à Francfort la présence de la comtesse à Baden, il s'était détourné de son chemin pour venir la saluer en passant et prendre ses commissions, à quoi Lydie répondit qu'elle n'avait point de commission à donner pour Paris, mais seulement pour Florence.

—Qu'à cela ne tienne, dit le prince. Je commencerai par aller à Florence.

—Non, cher prince, regrit Lydie; ce serait une folie. Ma commission n'en vaut pas la peine. C'est une bagatelle, un petit cadeau que j'ai brodé pour la comtesse Nencini.

—Justement je la connais, répondit le prince, et je serai bien aise de la revoir. Une toilé à faire au service de deux jolies femmes, je regarde cela comme une bonne fortune. Voilà qui est convenu: je pars demain pour l'Italie.

—Un moment! dit la comtesse; j'avais déjà retenu un messager. Je vous présente notre ami et compagnon de voyage, Mr le major Fressermann, excellent musicien, qui joue fort bien du violon. Il m'a offert ses services et je les ai acceptés. S'il lui convient de vous céder ma commission, je ne m'y oppose point; mais c'est un vrai sacrifice que vous lui demandez.

—Puisque le prince connaît la comtesse Nencini, dit le major en s'inclinant, je ne saurais lui refuser le plaisir d'aller à Florence. Le respect que je lui dois me fait un devoir de lui céder ma place.

—Merci! monsieur Fressermann, s'écria le prince. Je sens tout le prix de votre sacrifice, et je vous en garderai une reconnaissance éternelle. Touchez là, et veuillez me considérer à l'avenir comme votre ami et votre obligé.

En parlant ainsi, le jeune Slave saisissait la main du major et la secouait avec une vivacité cordiale, si bien que Mr Fressermann, nourri et élevé dans l'admiration des titres de noblesse, se sentit tout joyeux de cette aimable familiarité. Afin de bien employer le peu d'heures qu'il allait passer à Baden, le prince Adam proposa une promenade en voiture. On emmena le major, qui fut encore invité à manger sa part d'un excellent dîner. Le soir venu, on se rendit au Casino et à la table de jeu. Devant la table du trente-et-quarante, le prince tira de sa poche un rouleau de pièces d'or:—Comtesse, dit-il, conseillez-moi. Vous me porterez bonheur. Quelle est la couleur qui va gagner?

—La rouge, répondit la comtesse.

Le prince jeta son rouleau sur la rouge, qui gagna en effet, et, au lieu de retirer son gain, il laissa la somme entière, en affectant de tourner le dos à la table, comme s'il oubliait son enjeu. Cependant la couleur rouge sortit encore deux autres fois. Les ponts restèrent d'un air effaré ce jouent indifférents aux faveurs du sort. Huit rouleaux de pièces d'or étaient alignés sur la rouge. La somme approchait du maximum des mises autorisé par le règlement. On remarqua que les mains du croupier tremblaient en tirant les cartes. Pour la quatrième fois, la rouge sortit, ce qui produisit une rumeur dans la galerie. — Qu'y a-t-il donc? demanda le prince.

—Vous gagnez une somme énorme, lui dit Fressermann.

—Bah! n'est-ce que cela? j'en ai perdu bien d'autres.

Le jeune Polonais échangea son or contre une liasse de billets de banque qu'il serra dans sa poche en les chiffonnant et sans les compter, puis il reprit sa conversation avec la comtesse au point où il l'avait interrompue. Ce beau sang-froid ne se démentit pas même lorsque le prince, assis devant le tapis vert, engagea contre le hasard un combat sérieux où la galerie eut le spectacle des coups les plus hardis et les plus bizarres. Assurément Mr Fressermann n'était pas joueur. Une fois il avait pris un billet pour une de ces loteries de Francfort où le gros lot était un château, et sans aucun doute il avait souhaité ardemment de rencontrer la bonne chance; mais l'effroi de la perte surpassait encore dans son esprit le plaisir du gain, et cette crainte salutaire suffisait à le préserver de la tentation du jeu. Cependant, lorsqu'il vit ce jeune Slave se livrer à la plus violente des passions avec un front calme et un visage impassible d'admiration des assistants l'émut à son tour; il éprouva par contagion l'envie de se mesurer avec la fortune, de la mettre au pied du mur et de la forcer à démontrer hautement si elle lui voulait du bien ou du mal. Tandis que la comtesse suivait du regard la sérieuse partie engagée par le prince Adam, M. Fressermann passa dans le salon voisin, tira de sa poche une pièce de vingt francs, la regarda fixement comme pour lui dire adieu, et se mit à décrire autour de la table de roulette des cercles de plus en plus étroits. Tout à coup il s'arrêta, et posa la pièce d'or à cheval sur les six numéros qui se trouvaient devant lui. C'étaient les six dernières du tableau; le croupier prononça le mot final: "rien ne va plus!" La bille d'ivoire bondit dans le cassier et tomba sur le numéro 25. Fressermann tout naïvement en ramassant six pièces d'or.

—Jeune homme, lui dit un vieux ponte en habits rapés, vous débutez, à ce que je vois. C'est toujours ainsi que le démon du jeu traite les conscrits. Ne vous y fiez pas. Il vaudrait mieux pour vous que vous eussiez perdu.

—Monsieur, répondit Fressermann, il vaut mieux gagner que de perdre, et si le démon du jeu m'a tendu un piège, il en sera pour ses frais, car je ne jouerai plus jamais.

En effet, la seule pensée de remettre son gain sur le tapis vert et de s'exposer à le restituer lui semblait la dernière des folies. Aussi, lorsqu'un voisin ramassa la table de trente-et-quarante il apprit que le jeune Polonais venait de perdre une somme considérable, il se félicita tout bas de sa prudence. La courte épreuve par où il avait passé lui suffisait: le jeu était en soi une chose dangereuse et mauvaise, qui entraîne de graves désordres, et dont les émotions abrègent l'existence.

Le prince Adam ne voulut point se séparer de ses amis sans leur offrir un petit souper. On dressa la table dans l'appartement du vieux comte Sandrinski où l'on veilla jusqu'à une heure avancée de la nuit. Le lendemain, vers huit heures, la voiture qui devait conduire le prince au chemin de fer de Bâle était attelée dans la cour de l'hôtel. Mr Fressermann crut devoir assister au départ de ce grand seigneur dont la facilité de mœurs l'avait fort touché. Pensait que tout le monde dormait encore dans la maison hormis les gens de service, le major descendit en robe de chambre. Au moment d'ouvrir la porte du salon, il s'arrêta. Quelqu'un venait de prononcer son nom. Il reconnut la voix de la comtesse. Lydie racontait la scène du dîner au restaurant de l'Ours. Elle imitait les façons étranges, la tenue incorrecte, la gloutonnerie du convive inviré; elle peignait la surprise du vieil hôtelier en traits si comiques et si gais que le prince Adam riait de tout son cœur. Peu s'en fallut que Fressermann lui-même ne se mît à rire, tant la scène était bien rendue. Il lui semblait d'ailleurs que les traits satiriques tombaient plutôt sur son ennemi le turco que sur lui-même, et que son vrai moi ne prêtait à aucun blâme; mais Lydie en vint bientôt à se moquer des idées, des opinions, des sentiments du major, de sa manière de raisonner, de discuter, de faire la cour aux femmes. Elle poussa la trahison jusqu'à tourner en ridicule la déclaration d'amour qu'elle avait cependant écoutée sans colère sous les grands arbres de la promenade. Mr Fressermann sentit la rougeur lui monter au visage. Indigné d'un procédé si déloyal, il se retira sur la pointe du pied, le front penché, la tête basse, et s'enferma dans sa chambre, où il employa la moitié de la journée à écrire au docteur Basilius. Après avoir fait le récit exact et détaillé de son voyage, de sa rencontre avec Lydie, des nombreux accidents causés par l'organe rebelle emprunté au turco et de la dernière et cruelle blessure que son orgueil venait de recevoir, le major terminait sa lettre par les réflexions suivantes:

"Que devons-nous penser de tout cela, cher Basilius? La comtesse n'a-t-elle trahi et sacrifié pour le plaisir de faire le mal? N'est-ce là qu'une de ces perfidies féminines auxquelles un philosophe doit s'attendre, ou bien faut-il regarder au fond des choses, tenir compte des causes secrètes que nous connaissons, séparer les éléments contraires que nous avons mélangés, et peser, s'il se peut, les doses, pour apprécier leur part d'influence sur le cœur et l'esprit d'une femme jeune, légère, frivole, mais non méchante et corrompue? Ne semble-t-il pas que la comtesse ait senti qu'il existait en moi un être coupable et compliqué le jour qu'elle m'a donné en badinant le nom d'Othello, bien que je n'aie aucune ressemblance avec le Maure de Venise? Supposez qu'un vrai turco, un sauvage enfant de l'Atlas, à peine apprivoisé, se trouve aujourd'hui à Baden, et qu'il s'avise de tomber amoureux de Lydie. Croyez-vous qu'elle puisse l'aimer? Certainement non. Elle le repousserait avec horreur. Il nous reste donc à déterminer jusqu'à quel point je suis devenu Arabe sans le vouloir. Ne suffit-il pas d'une petite branche greffée sur un arbre fruitier pour forcer cet arbre à produire deux espèces de fruits à la fois? Il dépend même de jardinier que l'une des deux sortes de fruits expulse l'autre complétement. Ce n'est pas à vous, mon savant ami, qu'il est besoin de faire remarquer combien l'homme et tous les animaux sont préoccupés à leur alimentation, quelle place énorme tient dans la vie la nourriture de chaque jour et de quelle importance sont les fonctions de l'estomac et de la mâchoire. Or depuis plus de deux ans toutes les substances alimentaires que je me suis assimilées ont été préparées et triturées par l'appareil étranger que vous avez implanté dans l'antichambre de mon estomac. Ce long travail de deux ans n'aurait-il pas pour effet l'introduction d'une quantité notable de sang africain dans mes veines, et par conséquent aussi dans mon cerveau? Les découvertes de la science moderne ont confirmé ce que le célèbre Cabanis disait, il y a soixante-dix ans, de l'influence du physique sur le moral. L'imprudence de Pierre Schlemihl s'estimera en comparaison de la mienne. Lorsque son ombre, détachée de lui et roulée comme un parchemin, a passé dans la poche du vieillard en habit gris, Schlemihl a subi une sorte d'amputation; mais ce qui restait de sa personne lui appartenait sans contestation. Il en pouvait disposer à son gré. Mon cas est bien plus grave, car j'ai livré une partie de moi-même à un être actif et envahissant qui me pénètre et dont je sens tous les jours les progrès.

"Conseillez-moi donc, docteur. Je balance entre deux résolutions absolument opposées: la première serait de rompre violemment mes liens, de faire extirper de ma mâchoire tout ce qui vient d'outre-mer, et de le remplacer par un simple pesseau mécanique qui m'obéira comme le bâton dans la main et dont je n'aurai rien à craindre. Je redeviendrai ainsi l'ancien Fressermann, tel que vous l'avez connu, sans aucun mélange. La seconde résolution extrême serait de pencher du côté oriental, d'appliquer ma supériorité intellectuelle à tirer le meilleur parti possible du bagage emprunté au turco. A première vue, il me semble incontestable que les difficultés contre lesquelles je lutte en portant ma langue maternelle deviendraient des avantages dans l'étude d'un autre idiome, et tous les maux dont je me plains se changeraient peut-être en autant de privilèges. Rêver à cela. Examinez le pour et le contre. Donnez-moi votre avis et je le suivrai. Je pars ce soir pour Stuttgard où j'ai un ami professeur d'arabe et de toutes les langues sémitiques. Adressez-moi votre réponse dans cette ville. Si vous me conseillez de redevenir un pur Européen, j'irai vous rejoindre. Si vous opinez pour l'Orient, je me fixe à Stuttgart, et j'y apprends les langues qui s'écrivent de droite à gauche avec l'ardeur d'un jeune *studiosus*."

Sa lettre achevée, le major fit sa malle, puis il régla son compte avec le patron de l'hôtel et demanda une voiture. La nuit tombait lorsqu'il monta dans une calèche découverte. En levant la tête, il aperçut une femme sur le balcon du premier étage. Qu'un bec de gaz qui s'allume tout à coup éclaira la gracieuse figure de Lydie. —Vous partez, dit-elle, est-ce pour longtemps?

—Pour toujours, répondit Fressermann.

Et le cocher fouetta ses chevaux.

Peu de jours après son arrivée à Stuttgart, le major reçut de son ami Basilius une longue lettre écrite en langue allemande, où le docteur avait approfondi et savamment étudié le cas rare soumis à son examen au double point de vue de la physiologie et de la psychologie. Cette lettre, qui parut très facile à comprendre à Mr Fressermann, deviendrait intuitelligible traduite en français. Le seul paragraphe vraiment clair en tous pays était celui-ci:

(*A continuer.*)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les États-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les États-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés, d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plus, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédiée lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port: "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un des bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre des bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédié, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malle: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur ou enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises dégoûtantes sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, dégourer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou de blesser personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques) sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppés ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne puissent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quelque chose de plus que les simples bons fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu d'une agence de publication et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre: moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit journal ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Séc. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi. (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les litographies chromo, les gravures, les semonces, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement d'avance, de trois trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE. — Le *Courrier des États-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'État, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,

A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norvége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

Pour l'été.

Mandeville et la Nlle-Orléans.
Steamers de la malle des États-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer, tin marcheur,
CAMELIA,
capitaine Wm. Hanover,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le MARDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.
Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchoupitoulas, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 4 heures du matin. Malisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Les excursions régulières sont bien du. Le steamer partira CE DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, et le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 3 heures, et sera de retour le soir du même jour.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.
Ces voyages seront réguliers à moins de manvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA,
Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.
14 mai—

Excursion régulière du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.
Le beau steamer à hasse pression et de la Malle des États-Unis,
CAMELIA,
Capitaine Hanover,
ira régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.
Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 3 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.
Prix $1 aller et retour.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA, Agent,
25 avril—6m Au No 26 de la rue de l'Union.
Le restaurant et la buvette au prix de la ville, tout un pair.
E. PEAFAUT.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
SATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. P. Moore, commis,
Se rellant à Vicksburg à la ligne Parfaut pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. P. LEVENSPIEL,
HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend de frêt et signe les connaissements pour Vicksburg, Memphis et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Score Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Port de Bussey, Barbin, Grand Score, Marmaduke, Alexandrie, Pelleville et Cannes, Montgomery, Grand Score ainsi que tous les débarcadères intermédiaires le bateau à vapeur
C. H. DUBOIS,
R. SINNOTT, capitaine; Geo. H. HAMILTON, com
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune.
J. ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—6m

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière
Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Pickel, capitaine.
A. Meymet commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du frêt pour la Côte.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas.
LOW & McPEAKE No 48 de la rue du Camp.
11 septembre

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
LE NEUVIÈME ÉTAT,
W. Burton, capitaine
P. Joly, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que toute la rivière Atchafalaya.
Pour plus de détails, s'adresser à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déclaré que à Simmsport ou Big Bend Landing.
A scoh—8m

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 3 heures P. M.
Le nouveau bateau à vapeur
ST-JOHN,
Capitaine JAS. P. MCELROY
Commis F. BERGERON.
Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANCON,
No 30 de la rue du Canal
P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du frêt est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service.
23juil—3m

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIEUR TÉMOIN,
Capitaine Allen Jumal, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
On contrac pendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur,
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine
Calibrre DUGAS et J. B. LANDRY, commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
TERREBONNE,
rue Conti, No 36.
Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 25 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur
BERTHA BRUNER,
Capitaine Geo. Dalférès.
N. L. Dupuis et N. Dalférès
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
E. RIVET,
32 rue Conti.
16 juillet—1an

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Eagle Mill Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Capitaine J. A. Bute; commis G. F. Bartley et S. Hêno. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin, et ira au couvent, au MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
9mai—

Pour la côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère de la Grande Prairie deux fois par semaine.
Le bateau à vapeur FAVORITE,
Capitaine C. R. FAGOT.
Départ de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin. Il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le frêt.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord.
22 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Sulras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA,
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey
Pour frêt ou passage, s'adresser au No 246 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T. Guyot.

AVIS AUX ASSURÉS.
Les assurés de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud, sont informés que le dividende de 10 pour cent, déclaré par la Compagnie, le 1er mai dernier, sera payable à partir de ce jour, au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 26.
Nouvelle-Orléans, 1 juillet 1875.
1juil—1an

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
POSTES.
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Dimanche, 26 sept. à 5 h. A. M.
Passage.....$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

POUR VERA CRUZ,
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso,
La Havane et New-York.
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane, et du Mexique.
La ligne est composée des steamers:
CITY OF MEXICO.....Capt. W. R. Sherwood,
CITY OF MERIDA.....Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA.....Capt. S. H. Phillips
Le steamer
CITY OF HAVANA,
Commandant S. H. Phillips,
partira de son wharf, au pied de la rue Calliope (1er District), le SAMEDI, 9 octobre, à 5 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz.....$40, en or.
F. ALEXANDRE & SONS,
23 Broadway, New York,
Pour fret ou passage, s'adresser à
J. M. WITHERSPOON, Agent,
An No 66 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
12 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Ligne mensuelle de la malle des États-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catherine, 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett.....1400 tonneaux
C. W. LORD, do. Clifton.....1000 tonneaux
Départ, ... septembre
A — heure P. M.
Le steamer C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus:
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.).$40
Passage pour Philadelphie.....50
Billet donné à bord pour toute le voyage.....50
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent,
au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1an.

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice Waite, dated May 1869.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. D. D. Lobdell and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 122 Esplanade Street.
mch 7 1an

Rapport sur l'Etat
— DE LA —
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 12
Bons des États-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,731 96
Dû par d'autres banques nationales	23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'État	159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	38,563 61
Primes payées	55,900 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,816 32
Billets d'autres banques nationales	36,902 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	2,875 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	466,822 00
	$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des États-Unis (5 pour cent du montant en circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des États-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé	$950,000 00
Surplus	38,590 54
Autres profits non-partagés	57,474 50
Billets de banque nationale, non réclamés	500,000 00
Dividendes non payés	6,921 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,850 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'État	91,498 65
Total	$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. G. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le croit le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR.
WM. G. VINCENT,
14juil—1t Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY
partira, un pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On ne cit le rét. au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduits et une heure et dem